Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2015 Numéro de version 1502 Révision: 28.04.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

. 1.1 Identificateur de produit

. Nom du produit: SIROBreeze

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et

utilisations déconseillées
. Emploi de la substance / de la

Pas d'autres informations importantes disponibles.

préparation Produit de nettoyage

. 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

. Producteur/fournisseur: Fournisseur:SIRONA Dental Systems GmbH

Fabrikstraße 31 D-64625 Bensheim http://www.sirona.de

Telefon:+49(0)6251/16-3440 Telefax:+49(0)6251/16-2935

Producteur: Graichen Produktions-und Vertriebs-GmbH

Darmstädterstraße 127-129

D-64625 Bensheim

. Service chargé des renseignements:

Départment "sécurité des produits"

. 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Service de consaltion en cas d'intoxication university Mainz +49(0)6131/19240

Information de poison:+49(0)700/GIFTINFO

SECTION 2: Identification des dangers

. 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE)

n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

. Classification selon la directive 67/548/

CEE ou directive 1999/45/CE Néant.

 Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et

l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive

générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version

valable.

. Système de classification: La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des

indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par

l'entreprise.

. 2.2 Éléments d'étiquetage

. Etiquetage selon le règlement (CE) n°

1272/2008 néant
. Pictogrammes de danger néant
. Mention d'avertissement néant
. Mentions de danger néant

. 2.3 Autres dangers

. Résultats des évaluations PBT et vPvB

. PBT: Non applicable. . vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Mineralöle, Pflanzenöle und Additive 50-100%

Description: Composition de détergents

. Composants dangereux:

Amines, C11-14-branched alkyl, monohexyl and dihexyl phosphates

Xi R36/38; N R51/53

🕸 Aquatic Chronic 2, H411; 🗘 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319

(Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycine

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

. 4.1 Description des premiers secours

. Remarques générales: Position et transport en position latérale stable.

Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation:
 Après contact avec la peau:
 Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

. Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien

les paupières.

(suite page 2)

< 2,5%

< 2,5%

Page : 2/5

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 28.04.2015 Date d'impression: 28.04.2015 Numéro de version 1502

Nom du produit: SIROBreeze

Après ingestion:

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite de la page 1)

. 4.2 Principaux symptômes et effets,

aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

. 5.1 Moyens d'extinction

. Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec

de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

. 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3 Conseils aux pompiers

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence 6.2 Précautions pour la protection de

l'environnement:

Le produit constitue, avec l'eau, une couche glissante.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes

d'eau souterraines.

. 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant

d'acide, liant universel, sciure).

. 6.4 Référence à d'autres sections Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels,

consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

. 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

. Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

. 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

. Stockage:

. Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage: . Indications concernant le stockage commun:

Aucune exigence particulière.

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

. Autres indications sur les

conditions de stockage: Conserver les emballages dans un lieu bien aéré. . 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations

techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

. 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeursseuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

. Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son

élaboration.

. 8.2 Contrôles de l'exposition

. Equipement de protection individuel:

Protection respiratoire: Protection des mains:

N'est pas nécessaire.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance

/ à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de

perméabilité et de la dégradation.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1502 Révision: 28.04.2015 Date d'impression: 28.04.2015

Nom du produit: SIROBreeze

. Matériau des gants Caoutchouc nitrile (suite de la page 2)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la

résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit,

alors, être contrôlée avant l'utilisation.

. Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 0,7 mm 480min (8h) EN374

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est

recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de

protection et à respecter.

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement. . Protection des yeux:

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

. 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

. Aspect:

. Forme: Liquide Couleur: Incolore Caractéristique . Odeur: . Seuil olfactif: Non déterminé.

. valeur du pH:

. Changement d'état

100 °C

. Point d'ébullition: Point d'éclair

> 130 °C

. Inflammabilité (solide, gazeux):

Non applicable.

Non déterminé.

. Température d'inflammation:

. Température de décomposition:

Non déterminé.

. Auto-inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

. Danger d'explosion:

Non déterminé.

. Limites d'explosion:

Inférieure:

. Propriétés comburantes

non déterminé non déterminé

. Pression de vapeur à 20 °C:

<0,1 hPa

. Densité à 20 °C . Densité relative 0,835 g/cm3 Non déterminé.

Densité de vapeur.

Non déterminé.

Non déterminé.

Vitesse d'évaporation

. Solubilité dans/miscibilité avec

. l'eau:

Pas ou peu miscible

. Coefficient de partage (n-octanol/eau):

Non déterminé.

. Viscosité:

. Dynamique:

Non déterminé.

Cinématique à 20 °C:

40 mm²/s (DIN ISO 51562)

. Teneur en solvants:

Solvants organiques:

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

. 10.1 Réactivité

. 10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à

éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses 10.4 Conditions à éviter Réactions aux agents d'oxydation puissants.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 10.5 Matières incompatibles:

Agents d'oxydation

. 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

(suite page 4)

Page: 4/5

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1502 Révision: 28.04.2015 Date d'impression: 28.04.2015

Nom du produit: SIROBreeze

(suite de la page 3)

SECTION 11: Informations toxicologiques

. 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

. Toxicité aiguë:

. Effet primaire d'irritation:

. des yeux:

complémentaires:

Sensibilisation: . Indications toxicologiques

Pas d'effet d'irritation.

Aucun effet de sensibilisation connu.

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune

obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles. 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles. 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles. . 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Autres indications écologiques:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant . Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe

phréatique, les eaux ou les canalisations.

. 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

. PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

. 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

. 13.1 Méthodes de traitement des

déchets Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

Catalogue européen des déchets

13 00 00 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (sauf huiles alimentaires et huiles figurant aux cha- pitres 05,

12 et 19)

13 02 00 huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées

13 02 05* huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

. Emballages non nettoyés:

. Recommandation: Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures

ménagères.

SECTION 14: Informations relatives au transport

. 14.1 No ONU

. ADR, ADN, IMDG, IATA néant 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

. 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

. ADR, ADN, IMDG, IATA

néant Classe

. 14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

. "Règlement type" de l'ONU:

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

. Prescriptions nationales:

. Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

(suite page 5)

Page : 5/5

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 28.04.2015 Numéro de version 1502 Révision: 28.04.2015

Nom du produit: SIROBreeze

. 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

(suite de la page 4)

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. Service établissant la fiche technique:

. Acronymes et abréviations:

Départment "sécurité des produits"

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente